

CSARR

Catalogue spécifique d'actes de rééducation et réadaptation

**JNKS
Paris 2012**

A. Scherer, N. Melin, G. Robert

Introduction

- L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) a été conduite à élaborer un nouveau catalogue d'actes de rééducation et réadaptation
- Objectifs principaux
 - améliorer la description des actes de rééducation et réadaptation
 - assurer la mise à jour du catalogue existant (CdARR)
 - disposer d'un outil de description médicoéconomique de l'activité de rééducation et réadaptation pour le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) en Soins de suite et de réadaptation (SSR)

Méthode d'élaboration - 1

- Comité de suivi :
 - composé de membres de l'ATIH, de la Caisse nationale d'assurance maladie, du ministère de la santé, de la Haute Autorité de santé et d'experts
 - coordonne les travaux réalisés par les groupes d'experts
- Un groupe pluridisciplinaire d'experts pour réaliser la colonne vertébrale de la nomenclature
- Des groupes spécialisés correspondant aux spécialités définies par les décrets de 2008

Méthode d'élaboration - 2

- Méthode d'élaboration des actes
 - recueil des informations auprès des professionnels
 - proposition du libellé de l'acte
 - proposition du contenu de l'acte : actions élémentaires
 - indication sur la durée de l'acte
 - indication du matériel nécessaire pour réaliser l'acte
 - éventuellement le nombre de professionnels nécessaires et les éléments de complexité
- Synthèse réalisée par l'ATIH, relecture interne à l'ATIH
- Échanges avec les professionnels à partir de la synthèse, relectures intraprofessionnelles et interprofessionnelles

Méthode d'élaboration - 3

- Test sur site
 - 39 établissements ont recueilli 40 000 lignes d'actes
 - presque toutes les catégories professionnelles ont été représentées
 - toutes les autorisations SSR d'établissements ont été représentées
- Analyse des actes recueillis par l'ATIH
 - traitement des données, analyse des résultats
 - adaptation du CSARR
 - relecture et validation des actes avec les professionnels

Principes de description et d'écriture - 1

- Standardiser le vocabulaire
- Homogénéiser la rédaction du référentiel
- Éviter les ambiguïtés
- Assurer l'exclusivité des libellés entre eux
- En gardant le référentiel lisible pour tout utilisateur quelle que soit sa profession

Principes de description et d'écriture - 2

- Concordance avec la terminologie nationale ...
 - recommandations du Conseil supérieur de la langue française et
 - recommandations de la Commission générale de terminologie et de néologie
- ...ou internationale
 - Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, la CIF
 - Nomenclature Anatomique Internationale Francisée

Principes de description et d'écriture - 3

- Employer un mot dans un seul sens
- Définir les termes pouvant prêter à discussion
- Éviter les noms propres et les termes étrangers
- Éviter les termes d'usage qui pourraient être mal compris par une autre profession
- Éviter la mention de l'affection : distinction des actes en fonction de leurs particularités techniques et non par référence à l'affection traitée
- Sans mentionner de profession

Résultats: CSARR - 1

- 532 actes décrits
- 12 chapitres selon les principales fonctions
- Subdivisés en souschapitres :
 - actes diagnostiques : les évaluations
 - actes de prise en charge à visée thérapeutique : séances de rééducation, d'apprentissage, de fabrication d'appareillage
- Déclinés en paragraphes et sousparagraphes selon les fonctions ou la localisation anatomique
- Un chapitre 12 décliné en 11 souschapitres selon les grandes fonctions pour les gestes complémentaires et un 12^e sous chapitre pour les modulateurs

Résultats: CSARR - 2

01	FONCTIONS CÉRÉBRALES
02	FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR
03	FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE
04	FONCTIONS CARDIAQUES, VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES
05	FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION
06	FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES
07	FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT
08	FONCTIONS DE LA PEAU ET DES PHANÈRES
09	APPAREILLAGE
10	ÉDUCATION ET INFORMATION
11	ACTIVITÉ ET PARTICIPATION
12	GESTES COMPLÉMENTAIRES ET MODULATEURS

Résultats: CSARR - 3

07	FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT
07.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement
07.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur ou liées au mouvement
07.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires
07.02.01.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la tête
07.02.01.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale

Résultats: CSARR - 4

- Le CSARR contient
 - le code à 7 caractères de l'acte
 - le libellé décrivant l'acte, souvent accompagné de note dont la note de contenu, toujours introduite par « Cet acte comprend »
- Des notes de subdivisions sont placées en tête de chapitre, souschapitre, paragraphe ou sousparagraphe
- L'autorisation éventuelle de coder des gestes complémentaires ou des modulateurs

Résultats: CSARR - 5

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
07	FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT		
07.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement		
07.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires		
07.01.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la tête		
LBQ+211	Évaluation initiale pour rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires [ATM]		BN
	<i>Avec ou sans : évaluation des fonctions rachidienne cervicale, ventilatoire et/ou phonatoire</i>		
	<p><i>Cet acte comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - inspection et palpation pour apprécier l'état des tissus, la présence d'hématome, d'œdème - examen orthopédique et morphostatique : <ul style="list-style-type: none"> - analyse qualitative des différents mouvements des ATM : ouverture-fermeture, diductions, pro et rétropulsion - examen de la mobilité active et passive compatible avec le stade du traitement : <ul style="list-style-type: none"> • appréciation des axes de symétrie • évaluation de la qualité des arrêts de fin de course articulaire, des bruits et craquements articulaires - évaluation de la douleur à l'aide d'une échelle visuelle analogique [EVA] 		
LBQ+079	Évaluation intermédiaire pour rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires [ATM]		BN
	<p><i>Cet acte comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires et d'ajuster le programme de rééducation 		
LBQ+257	Évaluation finale pour rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires [ATM]		BN
	<i>Avec ou sans : évaluation des fonctions rachidienne cervicale, ventilatoire et/ou phonatoire</i>		
	<p><i>Cet acte comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation des fonctions des articulations temporomandibulaires à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation 		
07.01.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale		

Résultats: CSARR - 6

- Application d'une codification « type CCAM » au CSARR
- Code principal 7 caractères
- 3 lettres : 2 pour la fonction ou la topographie, 1 pour l'action
- Signe + en 4^e position
- 3 chiffres : compteur aléatoire entre 1 et 299
- Aménagements du dictionnaire des fonctions, topographies et actions de la CCAM

Guide de lecture et de codage- 1

Ce Guide permet aux utilisateurs :

- de comprendre comment le CSARR a été construit et élaboré
- d'appliquer les règles de codage
 - habituellement un seul libellé pour décrire l'acte réalisé
 - parfois complété par un geste complémentaire
 - des modulateurs peuvent être employés pour indiquer les circonstances particulières de réalisation de l'acte

Guide de lecture et de codage- 2

○ Séances

- les actes de prise en charge thérapeutique ont vocation à être répétés de nombreuses fois au cours du séjour, ils sont décrits en séance
- Le libellé de l'acte commence alors par le terme « séance »
- Le CSARR distingue les actes individuels et les actes collectifs
- Un codage supplémentaire permet de distinguer les actes « individuels dédiés » des actes « individuels non dédiés »
 - un acte est dit « individuel dédié » lorsqu'un professionnel réalise l'acte pour un seul patient
 - un acte est dit « individuel non dédié » lorsque le professionnel prend en charge plusieurs patients pendant la durée de l'acte mais en consacrant des laps de temps spécifiques pour chaque patient.

Conclusion

- Le CSARR doit permettre une meilleure description de l'activité des professionnels de rééducation et réadaptation en vue d'améliorer la prise en compte de cette activité dans la classification des séjours en SSR
- La version 0 publiée en mars 2012, sera mise à jour régulièrement en fonction des demandes des professionnels
- L'utilisation du CSARR possible dès le mois de juillet 2012, deviendra obligatoire en 2013
- Publication de la version 1 du CSARR pour 1^{er} janvier 2013.

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03

Téléphone : 04 37 91 33 10

Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr

Nicole.melin@atih.sante.fr

ATIH antenne parisienne

13 rue Moreau 75012 PARIS